

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Madame Sandra Turcotte directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain :

QUE conformément à l'article 148 du Code municipal du Québec, le Conseil municipal a adopté lors de sa séance régulière du 6 décembre 2021, le calendrier des séances régulières du conseil municipal de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain pour l'année 2022, à savoir :

Toutes les séances débuteront à 19 heures.

Lundi le 10 janvier 2022

Lundi le 7 février 2022

Lundi le 7 mars 2022

Lundi le 4 avril 2022

Lundi le 2 mai 2022

Lundi le 6 juin 2022

Lundi le 4 juillet 2022

Lundi le 1er août 2022

Mardi le 6 septembre 2022

Lundi le 3 octobre 2022

Lundi le 7 novembre 2022

Lundi le 5 décembre 2022

Donné à Saint-Prosper-de-Champlain, ce 7 décembre 2021

Sandra Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Sandra Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain, certifie sous serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus conformément à la loi, le 7 décembre 2021.

En foi de quoi, je donne ce certificat le 7 décembre 2021.

Sandra Turcotte, directrice générale et greffière-trésorière